



ASSOCIATION ÉTUDIANTE
DE POLYTECHNIQUE

FAIE A2021

Rapport du comité de sélection

ANTOINE DORAY

VP-FINANCES ET SERVICES 2021-2022

EN COLLABORATION AVEC

LINDA CHAU

MARJORIE D'ASTOUS-LEPAGE

CLARENCE-OLIVIER GAULIN

THÉO ST-DENIS

2021-11-24

Adoption CA20211125



Introduction	1
Plateforme de vente de livres scolaires usagés	3
Présentation sommaire du projet	3
Aspect financier du projet	3
Justification des recommandations	4
PolyÉchecs	5
Présentation sommaire du projet	5
Aspect financier du projet	5
Justification des recommandations	6

INTRODUCTION

Extrait du rapport du FAIE A2020 :

Afin de mener à bien la réalisation de projets porteurs et plus nombreux, l'AEP s'est dotée d'un puissant outil de financement collectif : le FAIE. Sa mission est encadrée par une politique qui encadre la gestion du fonds et l'octroi des subventions.

Trois critères déterminent l'admissibilité des projets présentés au comité de sélection : le projet doit constituer une initiative étudiante, l'ensemble de la coordination et la majorité de la réalisation doivent être réalisées par des membres de l'Association et le projet doit avoir un impact pour la communauté étudiante dans sa globalité.

Par ailleurs, afin d'évaluer la pertinence des projets soumis, le comité doit, au-delà de vérifier l'admissibilité, juger de la pertinence des projets sur la base des critères suivants : la faisabilité, la pertinence, un budget raisonnable, la visibilité associée au projet, la qualité de la présentation de la demande, l'effort préalable de demande de commandite, l'expérience des membres, la prise en compte de l'aspect du développement durable et la pérennité envisagée du projet.

Conformément aux dispositions prévues par la politique CA009, la politique qui régit le FAIE, la vice-présidence aux finances et services a fixé en début d'année financière au 15 octobre 2021 la date limite pour soumettre des projets pour l'appel de projets d'automne 2021 du FAIE. Les membres du comité, quant à eux, ont été élus à la séance régulière du conseil d'administration de l'AEP du 21 octobre 2021. Finalement, le comité de sélection du FAIE s'est rencontré le 9 novembre 2021 pour émettre les recommandations suivantes au CA de l'AEP par rapport aux projets soumis.

1. PLATEFORME DE VENTE DE LIVRES SCOLAIRES USAGÉS

Le premier projet soumis est pour le financement d'une plateforme de vente de livres scolaires.

1.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet soumis par l'étudiant en génie électrique Julien Cap a pour but de créer une plateforme intégrant des fonctionnalités permettant l'affichage de livres usagés pour la vente, une messagerie intégrée, un système de notification pour l'affichage de nouveaux livres, etc. La plateforme serait accessible par une application mobile compatible avec IOS et Android.

1.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 1 : Aspect financiers de la demande de subvention du projet de plateforme de vente de livres scolaires usagés

Demande	2500,00\$
Coût du projet**	jugé inférieur à 100,00\$
Coût de l'initiative	2500,00\$
Montant initiative admissible FAIE*	2500,00\$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	0,00\$
Conditions associées	N/A

* Considérant que les dépenses de main-d'oeuvre ne sont pas admissibles

** Le coût indiqué est incohérent avec le montant de la demande et le coût de l'initiative.

1.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

En fonction de la documentation fournie, les trois critères d'admissibilité semblent rencontrés. En effet, le projet est une initiative étudiante. Il est entièrement coordonné et réalisé par des étudiants. On peut aussi juger que le projet peut avoir un impact favorable sur la communauté étudiante.

Malgré le fait que le détail des coûts ne soit suffisamment détaillé pour démontrer comment seraient investis exactement les 2500\$, on comprend avec le budget que les fonds serviraient à maintenir la plateforme, plus précisément pour la base de données le moteur de recherche. Ces dépenses sont admissibles au FAIE.

L'évaluation des critères de sélection par les membres du comité a permis de soulever les éléments suivants :

- faisabilité moyenne : le projet semble réalisable d'après le calendrier, mais s'avère moins réaliste dans la mesure où le projet semble s'adresser à une population étudiante de 150 000 personnes 225 000 personnes dans un délai de 2 ans
- enjeu de pertinence important : beaucoup d'initiatives similaires existent déjà à l'Association et permettent de répondre à ce besoin (le projet irait à l'encontre du mandat de la Foire aux livres)
- budget raisonnable : le budget semble plausible, même si le STEP semble offrir des services similaires et gratuits à première vue
- visibilité : aucune démonstration de la visibilité du FAIE ou de l'AEP n'est évoquée dans la demande de subvention
- qualité de la demande : la documentation est claire et démontre un effort
- effort de commandite non démontré : aucune autre commandite n'est évoquée
- expérience des membres favorable : les membres sont étudiants en génie électrique et logiciel, ils démontrent avoir les compétences requises pour accomplir le projet
- caractère durable favorable : favorise la réduction de la consommation de livres neufs
- pérennité du projet non démontrée : aucune source additionnelle de revenu n'est prévu pour que le projet puisse continuer après la deuxième année et les membres semblent tous être en fin de parcours

Par conséquent, le comité ne recommande pas d'octroyer de subvention au projet, en particulier à cause de l'argument de la pertinence du projet et du devoir de cohérence avec le mandat du comité de la Foire aux livres.

2. POLYÉCHECS

Le second projet soumis vient du club reconnu de l'AEP PolyÉchecs.

2.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Afin de pouvoir réaliser son mandat à son plein potentiel, le club juge nécessaire d'avoir accès à davantage de matériel (échiquiers et horloges), ainsi qu'un budget associé à la promotion de ses activités.

2.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 2 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyÉchecs

Demande	1 000,00\$
Coût du projet	2 000,00\$
Coût de l'initiative	1 000,00\$
Montant initiative admissible FAIE	1 000,00\$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	1 000,00\$
Conditions associées	Oui

2.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

L'étude de la demande démontre bien que les trois critères d'admissibilité sont rencontrés pour le projet. En effet, le projet est une initiative étudiante. Il est coordonné et réalisé par des étudiants et aura un impact positif sur la communauté étudiante en rejoignant un intérêt, le jeu d'échecs, d'une partie de la population étudiante..

Le comité de sélection a, par ailleurs, émis les commentaires suivants par rapport aux différents critères de sélection :

- faisabilité réaliste : l'achat du matériel ne comporte pas d'enjeu
- pertinence démontrée : afin de permettre au comité de réaliser son mandat dans les meilleures conditions possibles, avoir accès à du matériel est nécessaire
- budget raisonnable : le budget semble réaliste et compatible avec des recherches réalisées indépendamment
- visibilité : la présence du FAIE et de l'AEP n'est pas démontrée dans le document de présentation
- qualité de la demande : la présentation est claire et démontre une attention des rédacteurs
- expérience des membres plausible : aucune compétence notable n'est requise pour réaliser le projet
- aspect durable neutre : le développement durable n'est pas pris en compte pour ce projet
- pérennité du projet acceptable : il est plausible que le comité puisse assurer ses activités à moyen et long terme, mais aucune information n'a été donnée par rapport à l'endroit d'entreposage des jeux d'échecs, dont la valeur n'est pas négligeable

Pour ces raisons, le comité recommande favorablement l'octroi de la subvention sous les conditions suivantes :

- condition 1 : que le logo de l'AEP et du FAIE soient visibles sur les affiches du club
- condition 2 : qu'un plan clair et satisfaisant pour la vice-présidence aux finances et services par rapport à l'endroit d'entreposage du matériel acheté soit fourni

En raison du plus faible coût du projet, le comité recommande que le versement de la subvention se fasse en un seul versement de 1 000,00\$.